



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT DE PRESENTATION



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20250616-DEL250604-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

- 1. LES PRIORITES DE L'ANNEE 2024**
- 2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**
- 3. RESULTAT DE CLOTURE ET L'AFFECTATION**
 - 3.1 Résultat de clôture de l'exercice 2024**
 - 3.2 Affectation du résultat 2024 au budget supplémentaire 2025**
- 4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**
 - 4.1 Les dépenses de fonctionnement**
 - 4.2 Les recettes de fonctionnement**
- 5. LES EPARGNES**
- 6. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**
 - 6.1 Les dépenses d'investissement**
 - 6.2 Le financement de l'investissement**
- 7. LA DETTE**
 - 7.1 Synthèse de la dette au 31/12/2024**
 - 7.2 Structure de la dette**
 - 7.3 Ratio d'endettement**

Annexe 1 – Etat retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris en 2024 dans le cadre du Contrat de Ville

Annexe 2 - Bilan des acquisitions et cessions opérées en 2024 sur le territoire de la commune

Cadre général de la note de synthèse

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. A cet égard, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. Le Compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif. La présente note répond à cette obligation pour la commune de La Garde.

Le CFU est un document de synthèse, reprenant les informations essentielles qui figuraient soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion. Il constitue donc un document plus simple et plus lisible que l'information produite aujourd'hui. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. Le CFU retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU de la ville.

1. RAPPEL DES PRIORITES DE L'ANNEE 2024

LA GARDE toujours dans l'action

Grâce à une situation financière saine lui permettant de faire face à un environnement économique dégradé, les grands objectifs de l'année 2024 ont été fixés dans le respect des engagements de bon emploi et valorisation des deniers publics :

- **En faveur de tous les publics, des plus jeunes au plus âgés, avec le maintien d'un haut niveau de service,**
- **Dans un objectif réaffirmé de favoriser les investissements en faveur de la préservation de l'environnement**

2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU 2024

Dépenses de fonctionnement

Chap	Chapitre libellé	Montant
042	Opérations d'ordre	3 228 621,23
	Dépenses d'ordre	3 228 621,23

011	Charges à caractère général	9 475 112,07
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 092 283,78
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 739 807,51
66	Charges financières	295 007,72
67	Charges exceptionnelles	19 907,89
	Dépenses réelles	38 622 118,97

	Total dépenses de fonctionnement	41 850 740,20
--	---	----------------------

Dépenses d'investissement

Chap	Chapitre libellé	Montant
040	Opérations d'ordre	92 587,00
041	Opérations patrimoniales	3 222 462,03
	Dépenses d'ordre	3 315 049,03

16	Emprunts et dettes assimilées	246 651,23
20	Immobilisations incorporelles	373 729,38
204	Subventions d'équipement versées	1 559 459,00
21	Immobilisations corporelles	7 494 389,29
23	Immobilisations en cours	6 738 655,87
26	Participations et créances rattachées	115 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 324 031,20
4581	Opérations sous mandat	18 570,60
	Dépenses réelles	17 870 486,57

	Total dépenses d'investissement	21 185 535,60
--	--	----------------------

Recettes de fonctionnement

Chap	Chapitre libellé	Montant
042	Opérations d'ordre	92 587,00
	Recettes d'ordre	92 587,00

013	Atténuations de charges	372 311,48
70	Ventes de produits fabriqués, prestation	3 174 088,57
73	Produits issus de la fiscalité	7 858 601,00
731	Fiscalité locale	28 989 850,35
74	Subventions d'exploitation	4 894 908,35
75	Autres produits de gestion courante	1 130 806,76
76	Produits financiers	85 004,70
77	Produits exceptionnels	48 519,75
78	Reprises sur provisions et dépréciations	1 807 000,00
	Recettes réelles	48 361 090,96

	Total recettes de fonctionnement	48 453 677,96
--	---	----------------------

Recettes d'investissement

Chap	Chapitre libellé	Montant
040	Opérations d'ordre	3 228 621,23
041	Opérations patrimoniales	3 222 462,03
	Recettes d'ordre	6 451 083,26

10	Dotations, fonds divers et réserves	7 639 958,12
13	Subventions d'investissement	2 060 613,79
16	Emprunts et dettes assimilées	2 808,20
23	Immobilisations en cours	12 380,40
4582	Opérations sous mandat	18 570,60
	Recettes réelles	9 734 331,11

	Total recettes d'investissement	16 185 414,37
--	--	----------------------

RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Recettes de fonctionnement (A)	48 453 677,96 €
Dépenses de fonctionnement (B)	41 850 740,20 €
Résultat d'exécution (C = A-B)	6 602 937,76 €
Reprise résultat 2023 reporté (D)	10 474 911,08 €
Résultat de fonctionnement (E =C+D)	17 077 848,84 €

Recettes d'investissement (F)	16 185 414,37 €
Dépenses d'investissement (G)	21 185 535,60 €
Résultat d'exécution (H = F-G)	-5 000 121,23 €
Reprise résultat 2023 reporté (I)	-12 558 180,00 €
Résultat d'investissement (J = H+I)	-17 558 301,23 €

Résultat de clôture (K = E+J) -480 452,39 €

Restes à réaliser (recettes) (L) 8 682 959,84 €

Restes à réaliser(dépenses) (M) 1 367 988,34 €

Résultat cumulé après RAR (N = K+L-M) 6 834 519,11 €

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20250616-DEL250604-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

3. LE RESULTAT DE CLOTURE ET L'AFFECTATION

3.1 RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024

L'exercice 2024 est clôturé avec un déficit global de 480 452,39 €.

Il est composé :

- > d'un excédent de fonctionnement de 17 077 848,84 €
- > et d'un déficit d'investissement de 17 558 301,23 €.

En intégrant les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, qui seront repris au budget 2025, le résultat cumulé reste excédentaire à 6 834 519,11 €.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		10 474 911,08 €	12 558 180,00 €		12 558 180,00 €	10 474 911,08 €
Opérations de l'exercice	41 850 740,20 €	48 453 677,96 €	21 185 535,60 €	16 185 414,37 €	63 036 275,80 €	64 639 092,33 €
TOTAUX	41 850 740,20 €	58 928 589,04 €	33 743 715,60 €	16 185 414,37 €	75 594 455,80 €	75 114 003,41 €
Résultat de clôture		17 077 848,84 €	17 558 301,23 €		480 452,39 €	
Reste à Réaliser			1 367 988,34 €	8 682 959,84 €		7 314 971,50 €
TOTAUX CUMULES	41 850 740,20 €	58 928 589,04 €	35 111 703,94 €	24 868 374,21 €	75 594 455,80 €	82 428 974,91 €
RESULTATS DEFINITIFS		17 077 848,84 €	10 243 329,73 €			6 834 519,11 €

3.2 AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024 AU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Les restes à réaliser constatés fin 2024 seront directement repris au budget supplémentaire 2025 en section d'investissement en dépenses (1 367 988,34 €) et en recettes (8 682 959,84 €).

Le résultat d'investissement (- 17 558 301,23 €) sera également repris au BS 2025 directement dans sa section, comme une dépense puisqu'il s'agit d'un déficit.

Le résultat de fonctionnement cumulé (17 077 848,84 €) sera repris de la manière suivante :

- > 10 243 329,73 € en recette d'investissement de manière à couvrir le déficit d'investissement
- > 6 834 519,11 € en section de fonctionnement, en recettes.

Résultat de fonctionnement 2024	17 077 848,84 €
--	------------------------

Résultat d'investissement 2024	-10 243 329,73 €
Résultat déficitaire inscription au compte 001	-17 558 301,23 €
Reports en Dépenses	-1 367 988,34
Reports en Recettes	8 682 959,84

Affectation sur l'exercice 2025 du Résultat de fonctionnement 2024	
Affectation en réserves au compte R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (recette d'investissement)	10 243 329,73 €
Excédent de fonctionnement reporté R 002 (recette de fonctionnement)	6 834 519,11 €

Accusé de réception en préfecture
 083-218300622-20250616-DEL250604-DE
 Date de télétransmission : 25/06/2025
 Date de réception préfecture : 25/06/2025

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concerné : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents des services communaux.

4.1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont composées de quatre postes principaux : les charges à caractère général (chap 011), les dépenses de personnel (chap 012), les autres charges de gestion courante (chap 65) qui comptabilisent principalement les subventions aux associations et les indemnités des élus et pour finir, les charges financières (chap 66). Les autres dépenses de fonctionnement sont les charges spécifiques sur le chapitre 67 (annulations de titres sur exercice antérieur), les atténuations de produits au chapitre 014 (dégrèvements sur les impôts locaux) et les dotations aux provisions et dépréciations sur le chapitre 68 (provisions pour risques).

Les dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte financier unique 2024 sont arrêtées à 38 622 118€ en augmentation de 1,48% par rapport à l'exercice 2023, et en neutralisant l'effet provision en évolution de 2,08%.

Chap	Chapitre libellé	CFU 2023	CFU2024
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre	2 633 020,38	3 228 621,23
	Dépenses d'ordre	2 633 020,38	3 228 621,23
		CFU 2023	CFU2024
011	Charges à caractère général	9 789 596,10	9 475 112,07
012	Charges de personnel et frais assimilés	24 026 119,41	25 092 283,78
65	Autres charges de gestion courante	3 493 187,49	3 739 807,51
66	Charges financières	306 815,59	295 007,72
67	Charges exceptionnelles	218 078,46	19 907,89
68	Dotations aux provisions et dépréciation*	224 300,00	0,00
	Dépenses réelles	38 058 097,05	38 622 118,97
	*Dépenses réelles hors provision	37 833 797,05	38 622 118,97
	Total dépenses de fonctionnement	40 691 117,43	41 850 740,20

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Second poste de dépenses de la section de fonctionnement, ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, impôts et taxes, charges locatives...), ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications...).

Les charges à caractère général ont fléchi de plus de 3% entre 2023 et 2024 (leur progression était de +17,84% entre 2021 et 2022 et de près de 10% entre 2022 et 2023) ce malgré la hausse de dépenses contraintes notamment d'assurance.

En effet, malgré une sinistralité quasi inexistante, la commune a subi les effets d'un contexte très dégradé du marché des assurances suite aux nombreuses catastrophes naturelles mais aussi et surtout à la multiplication des violences urbaines et des dégâts causés, et a dû faire face au désengagement à la fin de l'année 2023 de son assureur. Contrairement à de nombreuses collectivités qui n'ont pas réussi à conclure de nouveaux contrats, la Commune a réussi à s'assurer mais avec des conditions tarifaires très dégradées engendrant une hausse de 300% de la prime d'assurance annuelle en 2024 par rapport à 2023 soit + 75 000€.

Des dépenses en hausse sont constatées également dans le secteur de l'Education du fait de l'augmentation des couts de nos prestataires de transports et des tarifs du SIRC. Il convient de noter ici que ce surcout n'a pas été répercuté, ni en 2024, ni en 2025, sur les tarifs de la pause méridienne qui sont stables depuis 2023.

Toutefois, à nouveau en 2024, des efforts d'optimisation ont été entrepris par l'ensemble des services municipaux, sans toucher à la qualité des services proposés. Couplés à ces efforts, on retrouve également les effets de modifications induites par la vie des projets tels que l'arrêt de la location des algécos suite à la réception de la nouvelle école Mignoné.

Enfin, la Commune a bénéficié en 2024 des premiers fruits de son projet d'AutoConsommation Collective nommé ACC. Pour rappel, trois centrales de production photovoltaïques ont été installées et mises en fonction en mai et juin 2024 sur trois sites jugés les plus favorables en termes de potentiel : le hangar du centre Technique Municipal, l'école E. Santoni et l'EHPAD Le Mas des Sénès. La production de ces trois centrales est en partie autoconsommée par les sites producteurs mais aussi injectée sur le réseau à destination d'autres sites communaux, dits sites consommateurs, au sein de deux périmètres, d'anciennes boucles d'autoconsommation.

Le bilan énergétique de l'opération d'autoconsommation collective sur 2024 répond aux objectifs prévisionnels, les taux d'autoconsommation des deux périmètres étant de 96.4% et 98.3%. Au total une économie d'énergie de 228 535 KWh a été réalisée avec un gain financier sur la période considérée de juin à décembre 2024 de près de 65 000€.

Les Charges de personnel (chapitre 012)

L'évolution des dépenses de personnel sur l'exercice 2024 s'élève à + 4,44% (pour rappel : l'évolution en 2023 était de 4,53% et en 2022 de 3,68%).

Elle s'explique principalement par l'effet cumulatif de diverses mesures, parmi lesquelles, en particulier :

* Des mesures nationales avec :

- l'effet en année pleine du reclassement des grilles des agents de catégorie C et B de début de carrière et de la revalorisation du point d'indice de + 1,5% depuis le 1er juillet 2023 ;
- l'attribution de 5 points d'indice majorés à l'ensemble des agents de la fonction publique au 1er janvier 2024 ;

* Des mesures locales avec :

- l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à tous les agents répondant aux critères définis par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.
- la revalorisation des tickets restaurant de 1€ au 1er juin 2024 décidée par la Commune.

La hausse s'explique enfin également par la progression naturelle des carrières des fonctionnaires au travers du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), phénomène qui contribue à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons, des promotions de grades ou de la promotion interne.

Ce montant inclut par ailleurs le remboursement des mises à disposition du personnel de la Métropole à la commune pour près de 840 000 €.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Sont principalement comptabilisées dans ce chapitre les subventions versées aux associations (625 200€), les subventions d'équilibre versées aux budgets du CCAS (1 473 000 €), et à la Caisse des écoles (185 000 €), les participations aux syndicats intercommunaux dans laquelle la commune est membre (511 231 €), les admissions en non-valeur et créances éteintes à la demande du Comptable Public (88 638 €) ainsi que les indemnités versées aux élus, frais de formation et de mission (418 000€).

Depuis 2021, le soutien apporté par la Commune aux actions du Centre Communal d'Action Sociale se renforce d'année en année. En 2024, la Commune a fait le choix d'accroître une nouvelle fois de façon conséquente (plus de 28% soit 423 000€) sa participation au fonctionnement du CCAS, ce qui a permis la création de deux structures la Maison des Parents et la Maison France Service, ainsi que le développement des actions en lien avec le label Ville Amie des enfants et de soutien à la parentalité.

Les Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières s'élèvent à 295 007 €. Il faut toutefois noter que les éléments nécessaires au paiement de la dernière échéance de l'année 2024 ayant été reçu tardivement, cette dernière échéance 2024 a été mandatée début 2025 donc sur les crédits de l'année 2025.

Le montant total réel du remboursement des intérêts de la dette en 2024 est de 400 285€ soit 15,27€ par habitant, correspondant à 1 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ces charges correspondent à des annulations de titres fait en 2022.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres car équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

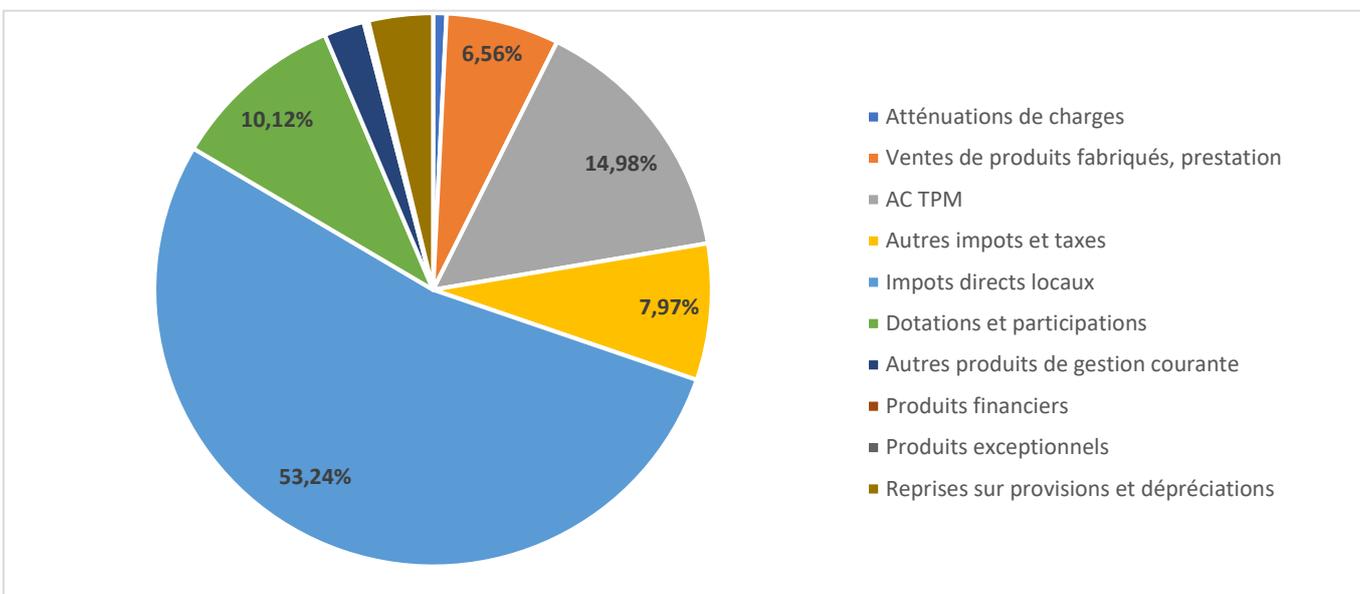
En 2024, la ville a procédé aux dépenses d'ordre suivantes :

> 3 228 621,33 € au titre des dotations aux amortissements, mouvement comptable qui permet de prendre en considération la dévalorisation ou dépréciation des actifs de la collectivité (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant, elle favorise l'autofinancement et doit permettre le renouvellement des biens et matériels).

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20250616-DEL250604-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Chap	Chapitre libellé	CFU2023	CFU2024
042	Opérations d'ordre	110 909,91	92 587,00
	Recettes d'ordre	110 909,91	92 587,00
Chap	Chapitre libellé	CFU 2023	CFU2024
013	Atténuations de charges	353 974,22	372 311,48
70	Ventes de produits fabriqués, prestation	3 438 140,75	3 174 088,57
73	Produits issus de la fiscalité	7 476 780,00	7 858 601,00
731	Fiscalité locale	28 201 280,68	28 989 850,35
74	Subventions d'exploitation	4 692 601,25	4 894 908,35
75	Autres produits de gestion courante	1 325 753,41	1 130 806,76
76	Produits financiers	85 004,70	85 004,70
77	Produits exceptionnels	167 316,61	48 519,75
78	Reprises sur provisions et dépréciations*	205 250,00	1 807 000,00
	Recettes réelles	45 946 101,62	48 361 090,96
	Recettes réelles hors provisions	45 740 851,62	46 554 090,96
	Total recettes de fonctionnement	46 057 011,53	48 453 677,96

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 5,26% par rapport à 2023, mais en neutralisant l'effet de la reprise de provision faite en 2024 (chapitre 78) destinée à financer des dépenses d'investissement, l'évolution est de 1,78 % soit inférieure à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2023 et 2024.



Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci-après.

Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services et du domaine s'établissent à 3 174 088 €, et représentent 6,56 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville. On note une légère diminution par rapport au CFU 2023 principalement liée au fait qu'en 2023, la recette d'eau brute comportée deux années d'exécution (2022 et 2023) alors que celle de 2024 est circonscrit au périmètre de cette année.

Produits issus de la fiscalité (chapitre 73)

Ce chapitre est principalement composé de l'attribution de compensation d'un montant de 7 243 304 € en augmentation de 25 340 € conformément aux termes du Pacte Financier et Fiscal 2022/2026.

Il contient également les recettes du fonds de péréquation des ressources communales : le FPIC est alimenté par des prélèvements sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales, ces sommes étant ensuite reversées au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes. Ce mécanisme traduit donc l'effort de solidarité entre les territoires, en redistribuant entre eux une partie de leur richesse fiscale. Le pacte financier et fiscal 2022/2026 fixe que le partage du FPIC entre la Métropole et ses communes-membres s'établit en fonction du coefficient d'intégration fiscale selon le principe de droit commun. Le montant pour 2024 est de 261 664

€.
 N° de dossier : 2024-06-0001
 Date de télétransmission : 25/06/2025
 Date de réception préfecture : 25/06/2025

Enfin, on retrouve également dans ce chapitre la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui constitue une dotation de la Métropole Toulon Provence Méditerranée obligatoire en vertu de la loi, et destinée à réduire les déséquilibres de ressources et de charges entre les 12 communes-membres. En 2024, la Commune a non seulement perçu la DSC 2024 mais également la DSC 2023 pour un total de 353 633€

Fiscalité locale (chapitre 731)

Les produits issus de la fiscalité locale s'établissent à 28 989 850 €, représentent 59,94 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et progressent de + 2,80 % en 2024 par rapport à 2023.

✓ Impôts directs locaux (article 73111)

Principale ressource de la ville et seul élément réellement dynamique, le produit des impôts directs locaux (TFPB- TFPNB-THRS) représente 53,24 % des recettes réelles de fonctionnement. Il a augmenté en 2024 de 1 million d'euros par effet de la revalorisation des bases fiscales décidée par l'Etat de 3.9%.

✓ Les autres impôts et taxes

Après avoir fortement chuté entre 2023 et 2024 de plus de 27% soit une perte de recette de près de 500 000€, les droits de mutation affichent en 2024 une stabilisation par rapport à 2023 pour s'établir à 1 350 000€.

Les produits perçus au titre de la taxe sur l'électricité et de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) fléchissent pour près de 15%. Pour la TLPE, il a été constaté un accroissement du nombre de liquidation de sociétés.

Dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations s'établissent à 4 894 908 € et représentent 10,12 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville, à l'identique de 2023.

On trouve sur ce chapitre :

- les financements perçus de la part de tiers : il s'agit pour l'essentiel de participations de la CAF, de l'Etat mais également de la Métropole (au titre de la politique de la ville et de la cohésion sociale), pour l'activité des centres sociaux, des structures petite enfance et deux ALSH. On peut noter une dynamique de l'aide apportée par la CAF (+5% par rapport à 2023).
- les compensations fiscales (art 7483) en lien avec l'évolution de la fiscalité directe, qui évoluent de 5,24% par rapport à 2023.
- la dotation globale de fonctionnement (DGF) (cumul de la Dotation Forfaitaire et de la Dotation de Solidarité Urbaine) a évolué de 48 613€. Elle représente 52€ par habitant.
- les subventions accordées par le Département pour l'organisation de nos grandes manifestations et la programmation du Théâtre du Rocher pour un montant de 78 900€, et l'Agence Nationale des Sports pour le dispositif savoir nager d'un montant de 8 500 €.
- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu sur certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics et de la voirie, dépenses informatiques dites de « cloud ») pour 18 547 €.

Les autres produits de fonctionnement (chapitres 75-76-77-78)

Les autres recettes perçues au cours de l'exercice concernent :

- > les revenus du patrimoine loué dont notamment l'EHPAD le Mas des Sénès, la Résidence Autonomie Marie Curie et les locaux de la Police Nationale
- > des produits divers de gestion courante
- > des « atténuations de charges » : remboursements de salaires et de charges, indemnités journalières
- > des produits financiers – correspond aux intérêts des participations détenues par la commune à la Caisse d'Epargne.
- > La cession d'actions de la SPL SAGEP à la CC Provence Verdon
- > des produits dit « exceptionnels » liés à l'annulation de mandats sur exercices antérieurs
- > la reprise de provisions : ont été repris en 2024 : 1 140 000€ au titre de la provision « Massacan » pour la réalisation des travaux, ainsi que la provision de 667 000€ constituée dans le cadre d'un contentieux « Affaire ZAC Ste Musse », le contentieux étant clos en notre faveur.

Les recettes d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

En 2023, la ville a procédé aux dépenses d'ordre suivantes :

- > 92 587 euros au titre de l'amortissement de subventions d'investissement (cette recette correspond à une dépense d'investissement du même montant).

Accusé de réception en préfecture
N° : 250600009
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

5. LES EPARGNES

Une fois, les niveaux de dépenses et de recettes de fonctionnement connus, nous pouvons procéder au calcul des soldes d'épargne de la commune.

Aussi, la section de fonctionnement doit permettre de dégager un niveau d'épargne brute suffisant pour permettre la couverture du remboursement du capital des emprunts.

Le solde restant constituant l'épargne nette de la collectivité qui correspond au montant disponible pour le financement des investissements de la Ville.

Pour que la comparaison entre les années soient optimisées, il convient de traiter les données hors affectations ou reprises de provisions.

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	6 491 071	6 609 237	7 628 596	7 907 055	7 931 972
Taux d'épargne brute	17%	17%	18%	17%	17%
Epargne nette	6 139 678	6 251 147	7 263 593	7 534 870	7 685 464

L'épargne brute

L'épargne brute mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et sa capacité à investir et à rembourser sa dette.

Taux d'épargne brute

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.

L'épargne nette

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement mesure la capacité d'une collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles de dette.

Les choix de gestion fait par la Commune lui ont permis de préserver ses bons équilibres de gestion et donc de renforcer ses actions au quotidien en faveur de tous les gardéens et de maintenir une capacité d'autofinancement de ses investissements.

La commune étant peu endettée, l'épargne brute reste à un niveau couvrant largement le remboursement de la dette. L'épargne nette est donc proche du montant d'épargne brute.

6. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

6.1 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Chapitre libellé	CFU2023	CFU 2024
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 909,91	92 587,00
041	Opérations patrimoniales	856 356,82	3 222 462,03
	TOTAL Dépenses d'ordre	967 266,73	3 315 049,03
Chap	Chapitre libellé	CFU2023	CFU 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	46 772,84	0,00
13	Subventions d'investissement	40 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	372 834,33	246 651,23
20	Immobilisations incorporelles	675 971,84	373 729,38
204	Subventions d'équipement versées	1 559 459,00	1 559 459,00
21	Immobilisations corporelles	9 366 463,29	7 494 389,29
23	Immobilisations en cours	1 923 586,98	6 738 655,87
26	Participations et créances rattachées	0,00	115 000,00
27	Autres immobilisations financières	810,00	1 324 031,20
4581	Opérations pour le compte de tiers	0,00	18 570,60
	TOTAL Dépenses réelles	13 985 898,28	17 870 486,57
	TOTAL GENERAL	14 953 165,01	21 185 535,60

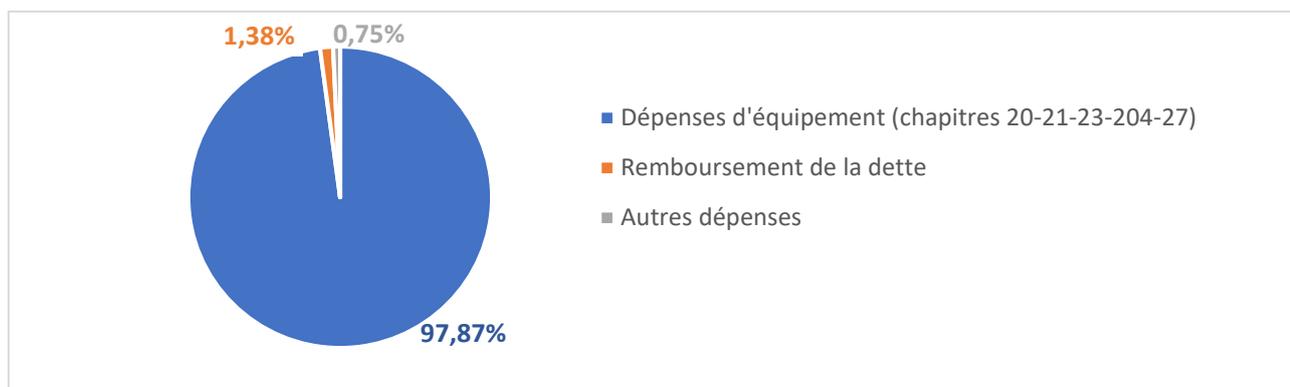
Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20250616-DEL250604-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Afin de simplifier la présentation, il est possible de classer les dépenses réelles d'investissement en trois catégories :

- > Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la collectivité (travaux, acquisition, grosse réparation...) ainsi que les subventions d'équipement versées.
- > Le remboursement en capital de la dette
- > Les autres dépenses qui peuvent regrouper d'éventuels remboursements de dotations ou subventions perçues à tort, des prises de participation, des immobilisations financières (dépôts de caution) et les opérations réalisées pour compte de tiers.

Chapitre libellé	CA 2022	CFU2023	CFU 2024
Dépenses d'équipement (chapitres 20-21-23-204-27)	13 123 391,22	13 525 481,11	17 490 264,74
Remboursement de la dette	365 002,94	372 834,33	246 651,23
Autres dépenses	127 932,00	87 582,84	133 570,60
Total dépenses réelles d'investissement	13 616 326,16	13 985 898,28	17 870 486,57

Répartition des dépenses réelles d'investissement



Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21, 23 et 204) comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 – biens immatériels, sans substance physique : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 – actifs physiques : travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobilier, etc.) ainsi que les subventions versées à des tiers pour réaliser des investissements.

Nous avons fait le choix d'intégrer également le chapitre 27 sur lequel sont imputées les participations aux équipements publics versées au concessionnaire de la concession pour la requalification du cœur de ville.

En 2024, la ville a fortement investi et réalisé des dépenses d'équipement à hauteur de 17,5 millions d'euros, représentant un cout de dépenses par habitants de 668 €.

LES PROGRAMMES PLURIANNUELS

Les principales dépenses sont liées aux grands projets pluriannuels gérés dans le cadre d'AP/CP – Autorisations de Programme/Crédits de paiement - c'est-à-dire d'engagements pluriannuels de crédits permettant de lisser sur plusieurs exercices leurs poids financiers.

D'autres opérations pluriannuelles, au regard de leur montant et de leur durée, ne sont toutefois pas intégrées dans des AP/CP.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des projets pluriannuels et les montants mandatés en 2024 :

PROGRAMMES PLURIANNUELS 2024		
Désignation travaux	Réf budget	CFU 2024
Façades des écoles	PPI 18	21 600 €
Pôle culturel GP - AP/CP	PPI 53	6 546 070 €
Reconstruction Marie Curie - AP/CP	PPI 54	41 654 €
Extension cimetière - AP/CP	PPI 60	31 893 €
Désimperméabilisation des sols	PPI 61	321 317 €
Eclairage leds dans tous les bâtiments et espaces publics	PPI 62	426 227 €
Vidéo protection	PPI 63	44 354 €
Confortement Rochemin mise en lumière	PPI 67	76 467 €
Extension de la salle de boxe	PPI 68	969 €
Villa Jeanne	PPI 69	6 780 €

Construction Les Lucioles - AP/CP	PPI 70	1 101 924 €
Construction école Mignoné - AP/CP	PPI 71	301 830 €
Confortement falaise Massacan - AP/CP	PPI 74	2 393 399 €
Photovoltaïque	PPI 75	689 270 €
Requalification centre-ville - AP/CP	PPI 77	1 571 238 €
Chapelle Boromé	PPI 78	6 660 €
Rénovation énergétique	PPI 79	611 978 €
Réhabilitation de la Médiathèque (Etudes) - AP/CP	PPI 81	41 677 €
TOTAL PPI		14 235 307 €

A noter en particulier en 2024 :

- > la réception de la phase 1 de la réhabilitation de la Maison Communale Gérard Philippe
- > la réception de la phase 2 des travaux de confortement de la falaise de Massacan
- > le démarrage des travaux de requalification du centre-ville secteur Accusano
- > le démarrage des travaux de l'Ecolo crèche Les Lucioles

En 2024, la Commune a confirmé son ambition constante en matière d'écologie et d'environnement par :

- > l'installation de trois centrales photovoltaïques pour le projet en Autoconsommation Collective
- > la réalisation de travaux de désimperméabilisation de la cour de l'Ecole maternelle Elsa Triolet
- > par le renforcement de son action en faveur de l'installation de leds (gymnase G Moquet 2, stade de rugby et dojo notamment) et de la rénovation énergétique (pose de brasseurs d'airs dans les dortoirs et réfectoire, remplacement de menuiseries des écoles Lucie Tardivier et Delplace)

Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

A ce total PPI doit s'ajouter le montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole Toulon Métropole Méditerranée au titre de l'année 2024 et relative à l'exercice par cette dernière des compétences transférées (voirie-déplacement urbain-propreté) sur le territoire gardéen soit 1 559 459,00 €.

LES PROGRAMMES ANNUELS

En plus des programmes pluriannuels, la commune initie chaque année des investissements dits annuels et intégrés dans des programmes annuels (nommés PA). Ils ont pour objet des travaux d'entretien lourds de notre patrimoine bâti ou encore l'achat de matériels pour le bon fonctionnement des services.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des mandatements sur les PA 2024.

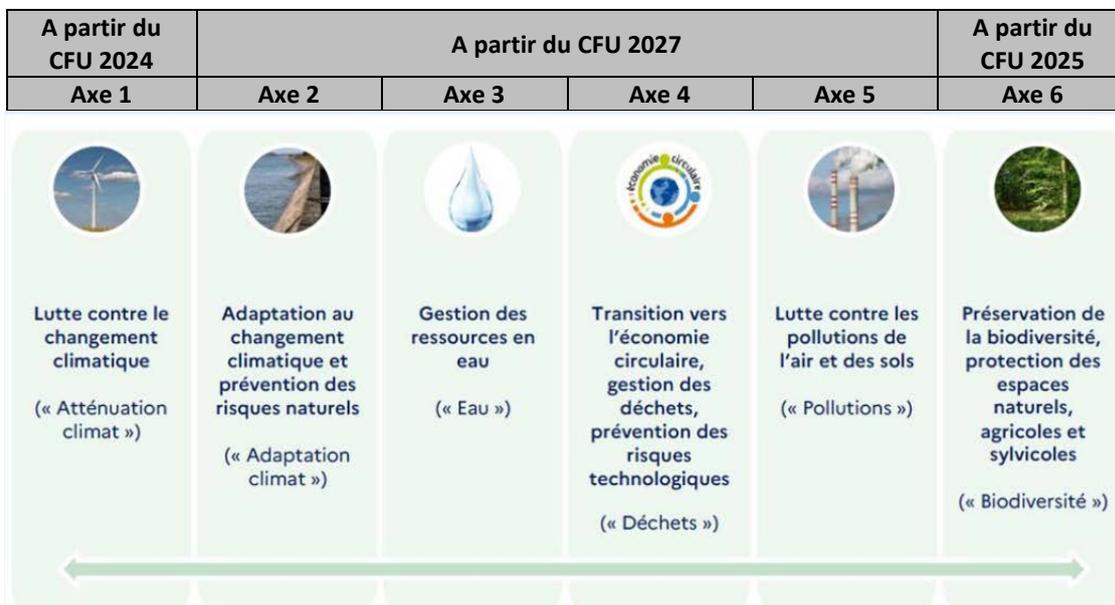
PROGRAMMES ANNUELS 2024	
PROGRAMME ANNUEL 1 - PA 1	
PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX - PA1 comprenant notamment les travaux suivants : *Création d'un court de tennis quartier Romain Rolland *Rénovation des installations Eau Chaude Sanitaire vestiaires stade Guy Moquet *Réfection buanderie EHPAD *Façades Maison des Initiatives Sociales La Planquette *Réalisation d'un préau école maternelle Elsa Triolet *Réhabilitation du boudrome *Installation appareils de fitness Guy Moquet/Tribune Audevard	1 171 629 €
EAU BRUTE - PA 8	34 230 €
ESPACES VERTS - PA 15	2 991 €
MATERIEL ET MOBILIER SERVICES TECHNIQUES - PA4ST	161 393 €
ACHAT VEHICULES - PA3	40 464 €
MATERIEL & LOGICIELS INFORMATIQUE-RESEAUX-TELEPHONIE - PA5/PA16	99 324 €
MATERIEL & MOBILIERS POLE ADMINISTRATION - PA4ADM	31 131 €
MATERIEL & MOBILIERS POUR L'EHPAD- PA4EHPAD	79 970 €
MATERIEL & MOBILIERS POLE POLITIQUES PUBLIQUES ET RELATIONS PUBLIQUES - PA4PP/PA4RP	62 581 €
MATERIEL & MOBILIERS POLE PETITE ENFANCE - PA4PE	23 037 €
FLAMME 10 2024 <small>Accusé de réception en préfecture N°310220240616-DEL250604-DE Date de télétransmission : 25/06/2025 Date de réception préfecture : 25/06/2025</small>	7 320 €
TOTAL DES PROGRAMMES ANNUELS	1 714 069 €

Impact environnemental des investissements

L'article 191 de la loi de finances du 29 décembre 2023 pour 2024 a instauré l'obligation pour les collectivités et les établissements publics de plus de 3 500 habitants d'établir un état annexé au compte financier unique pour mesurer l'impact du budget en matière de transition écologique.

Cette annexe ne concerne, pour 2024, que 17 comptes de la section d'investissement et ne porte que sur un seul axe d'étude : l'axe 1 « atténuation du changement climatique » qui correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone.

A terme, les 6 axes suivants de la taxonomie européenne constitueront le cadre d'analyse global pour mesurer l'impact des dépenses publiques en matière de transition écologique :



La Ville de La Gard e s'est donc pliée à ce nouvel exercice règlementaire de cotation des dépenses d'investissement réalisées en 2024 selon la méthodologie établie par l'I4CE - Institut de l'Économie pour le Climat, et recommandée par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, sur l'Axe obligatoire, Axe 1 « Atténuation du changement climatique », et les 17 comptes de la section d'investissement obligatoires et en y ajoutant également les comptes 238 et 2764 de façon à pouvoir coter également des dépenses liées au mandat pour la construction du pôle culturel et la réhabilitation de la MCG Philipe ainsi que celles afférentes à la concession pour la requalification du Cœur de ville.

Au terme du travail de cotation, il ressort que seulement 0.2% des 14 millions € de dépenses d'investissement cotées peuvent être considérées comme ayant un impact défavorable sur l'environnement au regard de l'atténuation du changement climatique ; ils correspondent à l'acquisition des deux motos de la Police Municipale à essence.

58,1% des dépenses d'investissement réalisées en 2024 étaient de nature à avoir un impact environnemental favorable au regard de l'atténuation du changement climatique, tandis que pour 41,7% de ces dépenses, l'impact pouvait être considéré comme neutre et ne venant donc pas aggraver la situation existante.

La majorité des dépenses cotées comme neutre correspondent aux petits investissements de réhabilitation/rénovation/réparation relatifs aux bâtiments communaux.

A titre d'exemple, les 4 principaux projets du PPI représentent à eux seuls plus de 65% des dépenses cotées, et ont été cotés de la manière suivante :

PROJETS	MONTANTS			
	TOTAL	DEFAVORABLE	FAVORABLE	NEUTRE
POLE CULTUREL	6 452 595,10 €	0,00 €	4 797 447,95 €	1 655 147,15 €
LUCIOLES	1 101 924,00 €	0,00 €	906 739,87 €	195 184,13 €
MIGNONE	301 830,00 €	0,00 €	244 265,92 €	57 564,08 €
CŒUR DE VILLE	1 571 238,00 €	0,00 €	1 571 238,00 €	0,00 €
TOTAL	9 427 587,10 €	0,00 €	7 519 691,74 €	1 907 895,36 €
		0%	80%	20%

Actu sé de réception en préfecture : 083-218300622-20250616-DEL250004-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Le remboursement de la dette (chapitre 16)

Le remboursement de l’annuité de la dette en capital a représenté une dépense de 246 651 €. Il faut toutefois noter que les éléments nécessaires au paiement de la dernière échéance de l’année 2024 ayant été reçu tardivement, cette dernière échéance 2024 a été mandatée début 2025 donc sur les crédits de l’année 2025.

Le montant total réel du remboursement du capital de la dette en 2024 est de 379 623€ soit 14,50€ par habitant.

Les participations et créances rattachées (chapitre 27)

En 2024, la Commune a acquis le nombre d’actions issues de l’augmentation du capital de la SPL SAGEP soit 11 500 actions à la valeur nominale de 10€ représentant une dépense totale de 115 000€.

Les opérations sous mandat (chapitre 4581)

Les avances versées à la SAGEP dans le cadre de l’opération sous mandat de maîtrise d’ouvrage déléguée relative à la requalification du centre-ville et remboursées par la Métropole TPM a représentée la somme de 18 570,60 € en 2024. Ce montant se retrouve également en recette d’investissement au chapitre 45.

Les dépenses d’ordre d’investissement

En 2024, la ville a procédé aux dépenses d’ordre suivantes :

> 92 587 € au titre de l’amortissement de subventions d’investissement (cette recette correspond à une recette de fonctionnement du même montant).

> 3 222 462,03 € au titre du transfert des écritures du compte 238 aux comptes de travaux.

Les restes à réaliser

Au compte financier unique 2024 figurent également 1 367 988,34 € de restes à réaliser correspondant à des dépenses d’équipement.

6.2 LE FINANCEMENT DE L’INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d’investissement constituées essentiellement de ressources propres (F.C.T.V.A., produits de cessions, excédents de fonctionnement capitalisé...) et de subventions d’investissement s’élèvent à un montant de 9 734 331 €.

Chap	Chapitre libellé	CFU 2023	CFU 2024
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 633 020,38	3 228 621,23
041	Opérations patrimoniales	856 356,82	3 222 462,03
	TOTAL recettes d’ordre	3 489 377,20	6 451 083,26
Chap	Chapitre libellé	CFU 2023	CFU 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 652 780,99	7 639 958,12
13	Subventions d’investissement	1 844 858,49	2 060 613,79
16	Emprunts et dettes assimilées	1 815,80	2 808,20
21	Immobilisations corporelles	262 702,94	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	12 380,40
4582	Opérations pour le compte de tiers	0,00	18 570,60
	TOTAL Recettes réelles	6 762 158,22	9 734 331,11

TOTAL GENERAL	10 251 535,42	16 185 414,37
----------------------	----------------------	----------------------

Les ressources propres (chapitre 10)

Le **Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)** est le reversement d’une partie de la T.V.A. payée pour des opérations d’investissement. Le montant perçu en 2024 (sur les dépenses de 2022) est de 1 253 436 €.

La **Taxe d’aménagement** est due par les contribuables lors des opérations d’aménagement ou de construction nécessitant une autorisation d’urbanisme. Elle est reversée à hauteur de 50 % par la Métropole à la Ville. En 2024, c’est le produit relatif à l’année 2023 qui a été reversé pour un montant de 212 966,78 €.

En 2024, la Commune a également été bénéficiaire de la taxe Locale d’Equipement pour un montant de 16 617€.

Enfin, il y a eu une **affectation du résultat de 2023** à hauteur de 6 156 937,58€.

Les subventions perçues (chapitre 13)

Le montant total des **subventions d’investissement** perçues en 2024 s’élève à 2 060 613 € réparties comme suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20250616-DEL250604-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement public Local - DSIL	Reconstruction école Séverine Mignoné	118 628,28 €
	Rénovation des bâtiments scolaires	62 283,46 €
	Total Etat DSIL	180 911,74 €
ETAT - Fonds verts	Désimperméabilisation de la cour d'école Maurice Delplace	112 171,54 €
	Total Etat Fonds verts	112 171,54 €
Agence de l'eau	Désimperméabilisation de la cour d'école Maurice Delplace	80 178,00 €
	Total Agence de l'Eau	80 178,00 €
Agence Nationale du sport	Création de deux city stades Berlioz et R. Rolland	118 563,00 €
	Fresque murale sportive JO 2024	2 400,00 €
	Total Agence National du Sport	120 963,00 €
CAF	Création Relais Petite Enfance Les Loupiots	80 000,00 €
	Création périscolaire école Paul Langevin	123 784,00 €
	Reconstruction école Séverine Mignoné	113 668,00 €
	Rénovation des menuiseries de l'école Lucie Tardivier	41 777,00 €
	Equipements petite enfance, accueils de loisirs, jeunesse	45 686,80 €
Total CAF	404 915,80 €	
Département	Création courts de padel	60 000,00 €
	Reconstruction école Séverine Mignoné	61 442,28 €
	Pôle culturel	73 180,07 €
	Création Relais Petite Enfance Les Loupiots	40 000,00 €
	Extension du cimetière	213 392,00 €
	Construction école crèche Les Lucioles	43 414,26 €
	Réhabilitation Gérard Philipe	272 974,12 €
Total Département	764 402,73 €	
Région	Confortement de la falaise de Massacan - Phase 1	102 658,00 €
	Création city stade Les Campanules	50 000,00 €
	Réhabilitation cinéma Le Rocher	67 224,00 €
Total Région	219 882,00 €	
Métropole TPM	Réhabilitation complexe Guy Moquet	55 000,00 €
	Confortement de la falaise de Massacan - Phase 1	56 188,98 €
	Aide habitat Marie Curie	66 000,00 €
Total Métropole TPM	177 188,98 €	

Les autres recettes d'investissement

On retrouve au **chapitre 16**, les cautions perçues dans le cadre de la dotation aux riverains de la rue Raspail de la télécommande nécessaire à l'ouverture de la barrière installée en début de voie (2 808,20€).

On retrouve au **chapitre 23** le reversement par la SPL SAGEP du solde excédentaire du mandat d'études préalables confié dans le cadre du projet de requalification du centre-ville (12 380,40€).

Enfin, on retrouve au **chapitre 4582**, le remboursement de travaux d'office effectués pour compte de tiers, à savoir la métropole TPM dans le cadre du projet de requalification du centre-ville (18 570,60€).

Les restes à réaliser

Au compte financier unique 2024 figurent également 8 682 959,84 € de restes à réaliser comportant uniquement des subventions notifiées par nos partenaires financeurs dont 3,6 millions € du Département.

Les recettes d'ordre de fonctionnement

En 2024, la ville a procédé aux dépenses d'ordre suivantes :

> 3 228 621,23 € au titre des dotations aux amortissements (cette recette correspond à une dépense de fonctionnement du même montant).

> 3 222 462,03 € au titre du transfert des écritures du compte 238 au compte de travaux

7. LA DETTE

7.1 SYNTHÈSE DE LA DETTE AU 31/12/2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
9 251 327.29 € soit 353 €/ habitant	3,54 %	25 ans et 6 mois	14 ans et 5 mois	5

En comparaison, pour les communes de même strate, l'encours de dette, c'est à dire le capital restant dû, est de 990 € par habitant.

7.2 LA STRUCTURE DE LA DETTE

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette se répartit en 5 contrats, tous classés 1-A, la meilleure notation possible selon la charte de Gissler. La dette est donc sans risque.

Notre endettement est la résultante de notre engagement en faveur des personnes âgées par le financement de la construction de l'EHPAD LE MAS DES SENES, et dernièrement, de notre Résidence Autonomie Marie Curie.

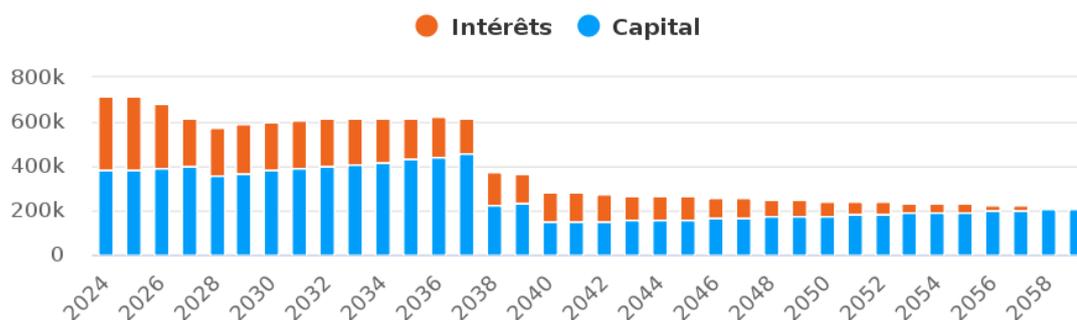
Répartition par prêteur

Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux	CBC
DEXIA CL	2 344 002,06 €	12,92 ans	Taux fixe à 4.25 %	2006	4 000 000,00 €	Fixe	1A
CRAM	131 594,28 €	2,83 ans	Taux fixe à 0 %	2007	877 295,31 €	Fixe	1A
CRAM	19 832,37 €	2,83 ans	Taux fixe à 0 %	2007	132 215,83 €	Fixe	1A
Carsat	1 287 225,00 €	14,83 ans	Taux fixe à 0 %	2017	1 716 317,53 €	Fixe	1A
Crédit Foncier	5 468 673,58 €	34,16 ans	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor -1.11 sur Livret A(Préfixé)	2018	6 000 000,00 €	Livret A	1A
Total	9 251 327,29 €						

Répartition par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	3 782 653.71 €	40,89 %	2,63 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	5 468 673.58 €	59,11 %	4,17 %
Ensemble des risques	9 251 327.29 €	100,00 %	3,54 %

Profil d'extinction de la dette

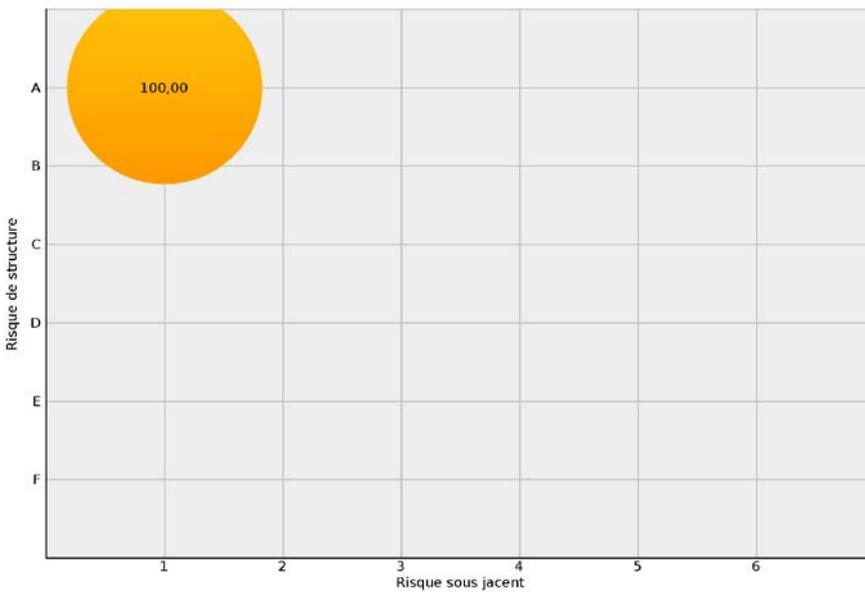


Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20250616-DEL250604-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

7.3 LES PRINCIPAUX RATIOS

Les ratios obligatoires des communes sont présentés ci-dessous.

		RATIOS CFU 2024 LA GARDE	Moyennes DGCL de la strate* 2023
Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population	€/h	1 474	1348
Ratio 2= Produit des impositions directes / population	€/h	983	777
Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population	€/h	1 846	1562
Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population	€/h	668	367
Ratio 5= Encours de la dette / population	€/h	353	990
Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population	€/h	52	200
Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	%	65	60,5
Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	%	80,4	92,9
Ratio 10= Taux d'équipement = Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	%	36,2	23,5
Ratio 11= Taux d'endettement = Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	%	19,1	63,3

* communes de 20 000 à 50 000 habitants

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20250616-DEL250604-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

BILAN des ACQUISITIONS et CESSIONS EFFECTUEES en 2024
(Article L.2241-1 Code Général des Collectivités Territoriales)

ANNEXE à la DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL Du 16 juin 2025

L'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2.000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au compte financier unique de la Commune.

I / ACQUISITIONS 2024

A / ACQUISITIONS EFFECTUEES PAR LA COMMUNE EN 2024

L'état des acquisitions immobilières intervenues sur l'exercice 2024 ne fait apparaître aucune acquisition.

B / ACQUISITIONS REALISEES PAR LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (S.P.L.) « SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION PUBLIQUE (S.A.G.E.P.) » POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE EN 2024

CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC « LES COTEAUX DE SAINTE MUSSE » (CRAC)

Nature de l'acte	Noms des vendeurs	Parcelles cadastrales	Adresse du terrain	Surface	Nature du terrain	Prix d'acquisition
Promesse BERNARDONI	BERNARDONI Thérèse	AB276	Sainte Musse	1174 m ²	Sol	250 000,00 €

CONCESSION D'AMENAGEMENT CŒUR DE VILLE (CRAC)

L'état des cessions immobilières intervenues sur l'exercice 2024 ne fait apparaître aucune cession.

II / CESSIONS 2024

A / CESSIONS EFFECTUEES PAR LA COMMUNE EN 2024

L'état des cessions immobilières intervenues sur l'exercice 2024 ne fait apparaître aucune cession.

B / CESSIONS REALISEES PAR LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (S.P.L.) « SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION PUBLIQUE (S.A.G.E.P.) » POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE EN 2024

CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC « LES COTEAUX DE SAINTE MUSSE » (CRAC)

Nature de l'acte	Noms des acquéreurs	Parcelles cadastrales	Adresse du terrain	Surface	Nature du terrain	Prix de vente
Cession SAGEP/BELKHALA	M. BELKHALA	Lot n°2 Les Jardins de Pagnol	216 chemin Marcel Pagnol	329 m ²	Tab	230 000,00 €
Cession SAGEP/SENANEDJ	M et Mme SENANEDJ	Lot n°4 Domaine de l'Oliveraie	1313 avenue Louis MASSON	325 m ²	Tab	195 000,00 €
Cession SAGEP/OFS	OFS	AB 1047	Sainte Musse	1711 m ²	Tab	1 024 730,00 €
Cession SAGEP/MEHADJI	M. MEHADJI	Lot n°3 Domaine de l'Oliveraie	1313 avenue Louis MASSON	338 m ²	Tab	195 000,00 €

CONCESSION D'AMENAGEMENT CŒUR DE VILLE (CRAC)

L'état des cessions immobilières intervenues sur l'exercice 2024 ne fait apparaître aucune cession.

	A	B	E	G	J	K	N	O	P	Q	R	S	T	Z	AC	AD	AE	AF	AG	AH	AI	AJ	AK	AL
1																								
2	IDENTIFICATION					FINANCEMENT N-1							AVIS	FINANCEMENT N										
3	COMMUNE concernée	Intitulé de l'action	N° dossier Dauphin	Thématique Dauphin	Statut N/R	Coût total action	Total subventions sollicitées	Montant(s) subvention(s) obtenue(s) Etat	Montant(s) subvention(s) obtenue(s) EPCI	Montant(s) subvention(s) obtenue(s) Communes	Total accordé	Différence entre total et demande	COLEC	Coût total action2	Total subventions sollicitées année N	Montant(s) subvention(s) obtenue(s) année N Etat	Montant(s) subvention(s) obtenue(s) année N EPCI	Montant(s) subvention(s) obtenue(s) année N Communes	TOTAL accordé PROG 1 (Prog 1 ETAT + EPCI + Commune)	Montant accordé TFPB	TOTAL GENERAL accordé (avec TFPB)	Différence entre total et demande année N	Taux de financement PoVille9	
71	La_Garde	ASSOCIATION Avenir GYMNIQUE GARDEEN	Baby gym parent enfant		N								Favorable	4 106 €	4 104 €	- €	2 000 €	500 €	2 500 €	- €	2 500 €	- 1 604 €	61%	
72	La_Garde	ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS DU VAR (AAVIV)	Accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infractions		R	222 587 €	6 000 €		3 000 €	500 €	3 500 €	-219 087 €	Favorable	214 889 €	47 400 €	- €	3 000 €	500 €	3 500 €	- €	3 500 €	- 43 900 €	2%	
73	La_Garde	ASSOCIATION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (APS)	Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, résidents des QPV		R	97 190 €	5 500 €		2 000 €		2 000 €	-95 190 €	Défavorable	85 923 €	4 125 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 125 €	0%	
74	La_Garde	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES EN DIFFICULTE DU VAR	Permanence Ecoute Parents		R	3 500 €	3 500 €	1 000 €	2 000 €	500 €	3 500 €	0 €	Favorable	3 500 €	3 500 €	1 000 €	2 000 €	500 €	3 500 €	- €	3 500 €	- €	100%	
75	La_Garde	ASSOCIATION FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)	Réussite éducative et cohésion sociale		N								Défavorable	65 430 €	6 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 500 €	0%	
76	La_Garde	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS PACA	Les Cités débrouillardes et le Science Tour à La Garde (Les cités débrouillardes)		R	9 576 €	7 000 €	2 000 €	3 000 €	1 000 €	6 000 €	-3 576 €	Favorable	9 324 €	9 000 €	3 500 €	4 500 €	500 €	8 500 €	500 €	9 000 €	- €	97%	
77	La_Garde	ASSOCIATION VAROISE POUR LE RESPECT DE L'ENFANT (AVRE)	Amenorer l'articulation entre l'accompagnement social, voire éducatif et la santé des jeunes en particulier dans son développement		R	20 309 €	14 000 €	2 000 €	4 500 €	500 €	7 000 €	-13 309 €	Favorable	20 309 €	11 000 €	2 000 €	4 500 €	500 €	- €	- €	- €	11 000 €	0%	
78	La_Garde	ASSOCIATION VAROISE POUR LE RESPECT DE L'ENFANT (AVRE)	Developper les mesures de soutien aux compétences parentales (prévention, accueil, soutien, écoute pour parents délégués parents		R	17 862 €	12 000 €	2 500 €	4 500 €	500 €	7 500 €	-10 362 €	Favorable	17 862 €	9 000 €	2 500 €	4 500 €	500 €	7 500 €	- €	7 500 €	- 1 500 €	42%	
79	La_Garde	COMITE DU VAR DE COURSE D'ORIENTATION (CDCO83)	"Qu'il est beau mon quartier"		R	56 805 €	7 500 €		3 000 €	500 €	3 500 €	-53 305 €	Favorable	8 153 €	5 000 €	- €	1 000 €	- €	1 000 €	- €	1 000 €	- 4 000 €	12%	
80	La_Garde	FACE VAR	Face à l'emploi - Job contact		R	51 637 €	6 000 €	2 000 €	3 000 €	500 €	5 500 €	-46 137 €	Favorable	51 637 €	40 000 €	1 500 €	3 000 €	500 €	- €	- €	- €	40 000 €	0%	
81	La_Garde	FACE VAR	Micro Forums		R	52 104 €	4 000 €	2 500 €		500 €	3 000 €	-49 104 €	Favorable	52 104 €	20 000 €	2 500 €	- €	500 €	- €	- €	- €	20 000 €	0%	
82	La_Garde	FACE VAR	PAQTE Métropole TPM		R	52 104 €	1 000 €	1 000 €			1 000 €	-51 104 €	Favorable	20 566 €	20 000 €	1 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 000 €	0%	
83	La_Garde	FACE VAR	Passerelle école entreprises		R	77 080 €	11 000 €	3 000 €	2 000 €	500 €	5 500 €	-71 580 €	Favorable	77 000 €	77 080 €	2 000 €	2 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	77 080 €	0%
84	La_Garde	FACE VAR	Tous en Stage		R	29 850 €	3 500 €	1 000 €		250 €	1 250 €	-28 600 €	Favorable	29 850 €	29 500 €	1 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	29 500 €	0%	
85	La_Garde	FEDERATION NATIONALE DE TEQBALL	Championnat National UrbanTEQ TOUR 2024 -		N								Défavorable	18 000 €	3 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 000 €	0%	
86	La_Garde	FEDERATION NATIONALE DE TEQBALL	Job dating FNTEQ 2024- Trouver un job aux pieds des tours		N								Défavorable	20 000 €	3 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 000 €	0%	
87	La_Garde	FEMMES D'AUJOURD'HUI	Travailleur social au commissariat		R								Favorable	55 001 €	10 000 €	- €	3 000 €	- €	3 000 €	- €	3 000 €	- 7 000 €	5%	
88	La_Garde	HANDBALL GARDEEN	Ça matche à Romain Rol'Hand		R	23 310 €	6 000 €				3 000 €	-20 310 €	Favorable	35 200 €	6 000 €	- €	2 500 €	500 €	3 000 €	- €	3 000 €	- 3 000 €	9%	

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20250616-DEL250604-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

	A	B	E	G	J	K	N	O	P	Q	R	S	T	Z	AC	AD	AE	AF	AG	AH	AI	AJ	AK	AL
89	La_Garde	INSTITUT D'ETUDE DE LA MALADIE CHRONIQUE (IEMC)	Dynamique santé et activité physique adaptée	271055		R	1 500 €	1 500 €	1 000 €		500 €	1 500 €	0 €	Favorable	1 500 €	1 500 €	1 000 €	- €	500 €	1 500 €	- €	1 500 €	- €	100%
90	La_Garde	LES ARTS O SOLEIL	Développer l'accès à la culture et aux pratiques artistiques	268170		R	2 500 €	2 498 €	1 000 €		1 000 €	2 000 €	-500 €	Favorable	2 500 €	2 500 €	1 000 €	- €	1 000 €	2 000 €	- €	2 000 €	500 €	80%
91	La_Garde	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FOL DU VAR	Caravane Citoyenne	272980		N								Défavorable	29 151 €	10 378 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 378 €	0%
92	La_Garde	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FOL DU VAR	Escapes Games Educatifs	273007		N								Défavorable	34 880 €	10 850 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 850 €	0%
93	La_Garde	PERLES DE SAGESSE	Construire, grandir, devenir - O Mieux Vivre Ensemble	271081		R	794 €	792 €			750 €		-794 €	Favorable	3 584 €	3 582 €	- €	2 000 €	1 000 €	3 000 €	- €	3 000 €	582 €	84%
94	La_Garde	RESINE MEDIA	FACIL'IT : Agence de communication solidaire RESINE MEDIA	270554		R	531 373 €	7 000 €				0 €	-531 373 €	Défavorable	486 075 €	48 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	48 000 €	0%
95	La_Garde	TENNIS CLUB LA GARDE	Découverte et initiation du tennis	270693		R	6 700 €	6 700 €				5 000 €	-1 700 €	Favorable	5 002 €	5 000 €	1 000 €	3 000 €	1 000 €	5 000 €	- €	5 000 €	- €	100%
96	La_Garde	TERRATATA	Atelier modelage argile	268546		R	2 502 €	2 500 €	1 000 €	1 000 €	500 €	2 500 €	-2 €	Favorable	5 000 €	5 000 €	- €	3 000 €	1 000 €	4 000 €	- €	4 000 €	1 000 €	80%
97	La_Garde	THÉÂTRE MANDIN	Théâtre forum : décrochage scolaire, délinquance et parentalité	271026		R	14 232 €	1 680 €		1 000 €	500 €	1 500 €	-12 732 €	Favorable	17 558 €	11 997 €	- €	- €	1 000 €	1 000 €	- €	1 000 €	10 997 €	6%
98	La_Garde	UNIS CITE	KIOSC L 'aller vers par unis-cité	270505		R	36 325 €	6 000 €				0 €	-36 325 €	Favorable	41 842 €	6 000 €	3 000 €	- €	- €	3 000 €	- €	3 000 €	3 000 €	7%
99	La_Garde	UNIS-CITE	Les jeunes s'engagent avec Uniscité"	270584		R	228 270 €	12 000 €						Favorable	271 297 €	23 000 €	2 000 €	- €	- €	2 000 €	- €	2 000 €	21 000 €	1%
100	La_Garde	VILLE DE LA GARDE	Fonds de participation des Habitants	267584		R	1 001 €	1 000 €	1 000 €			1 000 €	-1 €	Favorable	1 000 €	1 000 €	1 000 €	- €	- €	1 000 €	- €	1 000 €	- €	100%
415															1 688 243 €	437 016 €	26 000 €	40 000 €	10 000 €	55 000 €	500 €	55 500 €		
416																								
417																								

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20250616-DEL250604-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025